



## Communiqué de presse

Berne, 19 août 2024

---

### PÉRENNISATION DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À L'ACCUEIL DES ENFANTS À LA CSEC-E

## L'appel des villes : Il faut une solution susceptible de réunir une majorité

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) discutera le 20 août de la contribution fédérale à l'accueil extra-familial pour enfants. Au printemps 2023, le Conseil national avait proposé une participation de 20% aux frais assumés par les parents. Coût : 700 mio. de francs par an. La CSEC-E souhaite instaurer à la place une allocation de garde analogue aux allocations familiales et la faire financer uniquement par les employeurs. Cette proposition a été mise en consultation au printemps, les résultats sont maintenant disponibles. L'Union des villes a pris position. Elle est ouverte à la nouvelle proposition, mais considère que la co-responsabilité financière en incombe à la Confédération et appelle la commission à trouver rapidement une solution efficace et susceptible de réunir une majorité.

Les débats font suite à l'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Celle-ci demande que les aides financières fédérales dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants, qui sont limitées dans le temps, soient remplacées par des aides pérennes.

L'Union des villes est convaincue de la nécessité du projet pour l'économie, pour l'égalité et la conciliation entre vie familiale et professionnelle ainsi que pour l'égalité des chances et l'encouragement précoce. Elle avait soutenu le modèle du Conseil national, mais se dit également ouverte à la proposition de la CSEC-E.

### **Il s'agit de mettre en œuvre le modèle qui permet d'atteindre efficacement les objectifs de l'initiative parlementaire tout en étant susceptible de réunir une majorité politique.**

La proposition du Conseil national prévoyait un projet en deux volets : d'une part, la charge qui pèse sur les parents devait être efficacement allégée par une participation fédérale aux frais de l'accueil institutionnel des enfants à hauteur de 20%, et ce jusqu'au terme de la scolarité primaire. Il a fixé à cet effet un budget d'environ 700 mio. de francs par an. D'autre part, le Conseil national voulait prévoir près de 60 mio. de francs supplémentaires par an pour les conventions-programmes passées avec les cantons afin de combler les lacunes au niveau des offres et pour promouvoir le développement de la qualité ainsi que la politique en faveur de la petite enfance.

La proposition de la CSEC-E a prévu – au même titre que le Conseil national – une mise en œuvre du projet en deux volets : d'une part, une réduction de la participation parentale aux frais de l'accueil institutionnel des enfants et, d'autre part, des conventions-programmes destinées au développement de l'offre. La majorité de la CSEC-E veut elle aussi affecter la majeure partie des moyens financiers prévus à l'allègement de la charge parentale. Les villes ne peuvent que s'en féliciter.

Afin d'alléger la charge parentale, la CSEC-E propose, contrairement au Conseil national, d'introduire une allocation de garde dans la loi sur les allocations familiales (et de ne pas inscrire la contribution

fédérale proportionnelle dans une nouvelle loi). Elle veut limiter le champ d'application de l'allocation à l'âge de 7 ans révolus de l'enfant. Elle propose de garantir le financement uniquement par les cotisations des employeurs, et non par des fonds fédéraux.

### **Oui à la mise en œuvre par le biais de la loi sur les allocations familiales, non au financement par les seules cotisations des employeurs**

La position de l'Union des villes concernant ces divergences fondamentales par rapport au modèle proposé par le Conseil national est la suivante :

- Pour les cantons, les villes et les communes, il est important qu'une solution administrativement simple soit trouvée. Ils préconisent le versement et la mise en œuvre de l'allocation de garde via le système des allocations familiales, ce modèle étant considéré, également selon l'état actuel des connaissances, comme plus simple sur le plan administratif.
- Nous estimons en revanche qu'un mode de financement par les seules cotisations des employeurs (et le cas échéant des salarié·e·s) n'est ni approprié ni susceptible de réunir une majorité. Selon la Constitution fédérale, une part de responsabilité à cet égard incombe à la Confédération, laquelle profite par ailleurs de la large offre dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants (promotion économique, pénurie de main-d'œuvre qualifiée, recettes fiscales). Par conséquent, la Confédération est également coresponsable en matière de financement et doit assumer une part substantielle des coûts liés à l'allocation de garde.
- L'Union des villes regrette que le champ d'application soit restreint. Pour bien concilier vie familiale et professionnelle, les domaines de l'accueil préscolaire et scolaire devraient être considérés ensemble. Elle reconnaît en revanche que les besoins d'encadrement sont nettement plus importants durant la prime enfance ; pour cette raison, l'Union des villes peut soutenir, au sens d'un compromis, la proposition de restreindre le champ d'application.

En ce qui concerne les conventions-programmes, la CSEC-E veut les doter de moins de moyens que le Conseil national et détermine des priorités thématiques différentes. L'Union des villes considère la proposition initiale du Conseil national comme mieux appropriée au but visé, mais elle est prête à faire des compromis également à cet égard. L'essentiel est de trouver rapidement une solution susceptible de réunir une majorité.

### **Informations supplémentaires**

[Réponse à la consultation de l'Union des villes suisses \(seulement en allemand\)](#)

### **Renseignements**

Martin Flügel, Directeur, 079 743 90 05

**L'Union des villes suisses** représente et défend les intérêts et les revendications des villes, des communes urbaines et des agglomérations. Elle est la voix de la Suisse urbaine, où vivent près de trois quarts de la population et qui réalise 84% de la production économique du pays.